



Comité de coordination
Régionale de la Santé Sexuelle
Lyon-Vallée du Rhône

PV Réunion de Bureau du CORESS LVDR
Visioconférence
Mardi 28 avril 2026 à 18 heures

Début de réunion : 18 h 00

Présents : JM. Livrozet - A. Pabingui - V. Bourdin - F. Brunel Dalmás - P. Lack - P. Pelège - A. Charnay - A. Baudry – L. Calzetta

Coordination : S. Dompont

➤ **Présentation du travail du Groupe de Travail (GT) cascade de soins – M. Godinot** : cf diaporama

➤ **Référents membres du bureau pour les GT**

Il est précisé/décidé que les référents auront pour missions de :

- suivre les travaux des différents groupes
- régler si besoin un problème ou débloquer un obstacle
- faire le lien avec les chargées de missions en charge des GT
- être l'interlocuteur auprès du bureau

Pour rappel :

	Cascade de soins	Prévention jeunes/ vaccination	Santé sexuelle en prisons	Dysfonctions	Accès contraception	Consentement/ Violences sexistes/sexuelles
Chargée Mission	E. Racamier	E. Racamier	E. Racamier	E. Racamier	N.Danelon / L.Peyron	N.Danelon / L.Peyron
Référent Bureau	A Baudry (également pilote du GT)	JM. Livrozet	V. Bourdin (également pilote du GT)	P. Pelège	P. Lack	A. Pabingui / A. Charnay (également pilotes du GT)

Il est précisé que Madame V. Bourdin fera valoir ses droits à la retraite début 2027. ***De ce fait il faudra qu'un membre du groupe de travail puisse prendre le relais du pilotage du groupe de travail.***

Léo Calzetta, du fait de sa formation et de ses fonctions au sein de Promotion santé propose, si besoin un soutien transversal et un appui méthodologique aux chargées de mission / membres du CORESS LVDR.

➤ **Retour sur la réunion ARS du lundi 13 avril 2026**

Cette réunion a été initiée par l'ARS afin de faire un point d'étape.

Jean Michel, Albertine et Sylviane étaient donc présents (en visio). Du côté ARS, Mme Gramusset+ Mr Julien pour la délégation régionale + les délégations départementales (DD)

Il nous est annoncé l'ordre du jour :

- La structuration de l'équipe ;
- Le recensement de l'offre et des besoins sur le territoire ;
- Le recensement de l'offre de formation en santé sexuelle.

Dès le premier point, nous nous étonnons de devoir à nouveau expliquer aux DD les choix de postes et de structuration qui ont été fait par le CORESS, en lien avec l'ARS et formalisés par une convention ARS/HCL fin 2025.

Concernant l'offre de soins, il est expliqué qu'un état des lieux est en cours de réalisation par les chargées de missions (CM). Il est également précisé que le choix des missions des CM a été le suivant : 1 chargée de mission sera référente par thématique et sur les 4 départements du territoire du CORESS LVDR.

Il nous est à ce moment-là indiqué par les DD qu'elles auraient préféré une CM/ département Le CORESS indique que ce choix de répartition a été validé en bureau et ne sera pas modifié pour l'instant. Il pourra l'être, en lien avec le bureau du CORESS si les chargées de missions évoquent des difficultés pour mener à bien leurs missions. Un document précisant cette répartition a été adressé aux DD dans les jours suivant la réunion.

Concernant l'état des lieux, un tableau a été réfléchi et mis en place par les CM (après validation président- vice-présidente- coordo). Celui-ci est présenté pendant la réunion.

Il est précisé par le CORESS que les CM ont commencé ce recensement par le département de l'Ardèche car pouvant servir de « crash test » car + petit et donc plus rapide à terminer et aussi car ce département est celui où l'offre est la plus pauvre et où il y a donc « urgence » à faire ce diagnostic.

Il nous est à ce moment-là indiqué par les DD qu'elles sont étonnées que le travail ait été débuté sans qu'elles soient mises au courant et qu'elles auraient préféré que ce travail soit fait en priorité pour le département de la Drôme....

Nous avons eu l'impression que tout ce que nous faisons, avons mis en place était « jugé », que l'on nous disait comment travailler car notre manière de travailler n'était pas celle des DD et que de ce fait nous ne faisons pas correctement....

Nous avons perçu la manière de nous dire les choses très directive, jugeante, que tout ce que nous avons fait était mal fait et qu'il fallait appliquer les méthodes de travail que les DD nous demandaient d'appliquer car elles jugeaient que c'était les bonnes...

Il est discuté ce jour en bureau de l'opportunité ou non de faire part de l'étonnement du CORESS LVDR de ce type d'échanges en réunion et de rappeler qu'il convient de travailler ensemble de manière à ce que tout le monde puisse avoir sa place, sans notion de supériorité des uns ou des autres.

Il est décidé d'attendre le PV de la réunion pour donner une suite ou non.

➤ **Point sur l'avancement de l'état des lieux par les CM**

L'état des lieux du département de l'Ardèche est terminé. Les CM débutent l'état des lieux du département de la Drôme.

➤ **Organisation des prochaines plénières : Prise de décision des modalités de localisation, format, thématiques.**

Répartition des membres du CORESS LVDR / département :

	Titulaires	Suppléants	Total membres	%
01	5	3	8	7,9
07	3	1	4	3,9
26	8	6	14	13,8
69	46	29	75	74,2
Total	58	29	101	

La discussion concernant la « délocalisation » des certaines réunions plénières reprend puisqu'elle n'a pas pu être prise lors du dernier bureau. Le COREVIH avait organisé des plénières : 2 à Valence (présentiel) et 1 visio avec Bourg en Bresse. Celles-ci n'avaient rassemblé que très peu de membres du COREVIH LVDR.

C'est pourquoi il avait été décidé lors du dernier bureau, de faire un point sur la répartition des membres par département.

Même si effectivement le département du Rhône compte le plus de membres, il n'interdit pas de délocaliser une plénière.

« Le CORESS n'est pas le COREVIH » est les nouveaux membres nous ayant rejoint se déplaceront peut-être plus que les anciens membres.

Il faut prendre en considération tous les départements du CORESS.

Il faudrait peut-être réfléchir à organiser une plénière sur une journée complète qui rassemblerait plus ?
Il est décidé de faire un sondage qui sera adressé à tous les membres du CORESS pour savoir ce qu'ils souhaiteraient : format de plénière : visio – présentiel ?, horaires, thème, lieu + ok pour se déplacer dans un autre département ?.....

Une décision sera prise à l'issue du recueil des réponses.

➤ **Fonctionnement du bureau et des prises de décision, rôle de la présidence.**

Il est rappelé que le bureau doit rester bienveillant, être un espace de discussions, d'échanges où chacun peut s'exprimer en toute liberté.

Le rôle du président est d'impulser, proposer et ne pas être limitant.

➤ **Dates prochains bureaux dernier trimestre et participation des membres du CORESS LVDR aux réunions du Bureau**



→ ***Ce point est reporté au bureau du mardi 2 juin 2026.***

➤ **Avis sur courrier adressé par Valérie Bourdin : cf ci-joint**

Le Bureau est ok pour signer ce plaidoyer au nom du CORESS LVDR

➤ **Avis sur candidature en sa qualité de membre du Bureau de P. Pelège au Comité de pilotage de Sidaction : « Collectif des 10 choix politiques pour en finir avec le sida »**

Le Bureau est ok pour cette candidature.

➤ **Questions diverses**

V. Bourdin indique qu'une demande lui a été faite concernant un patient hospitalisé au Pavillon V à Edouard Herriot. Ce patient est seul, et elle se demande si une de nos chargées de mission pourrait lui rendre visite /est-ce que cela peut faire partie de ses fonctions ?

→ Le CORESS n'a pas pour mission ces visites, mais peut mettre en relation les acteurs associatifs en capacité de répondre à ce type de demande.

Pour ce cas précis, il peut être fait appel à DA TI SENI ou à AIDES.

Fin de réunion 20 h 50

Prochaines réunions de bureau 2026

- **mardi 2 juin 18 heures: Présentiel Rue Tupin**
- **mardi 7 juillet 18 heures: Présentiel Rue Tupin**
- **mardi 15 septembre 18 heures: Présentiel Rue Tupin**
- **octobre : date à définir**
- **novembre : date à définir**
- **décembre : date à définir**